

Payer avec votre téléphone

Pratique, rapide et 100 % gratuit pour les utilisateurs dans une société où le smartphone fait partie du quotidien. Le paiement par téléphone offre en outre un avantage important : l'absence de plafonnement sur les achats, contrairement au paiement sans contact classique.



Mode d'emploi

Quelles sont les manipulations pour transformer mon téléphone en moyen de paiement ?

Il s'agit tout d'abord d'activer la fonctionnalité NFC (Near Field Communication - communication en champs proche), la technologie sans contact et elle existe pour tous les portables récents. Il n'est pas nécessaire de s'acheter un téléphone portable dernier cri pour profiter des possibilités de paiement sans contact. Ce sera pourtant nécessaire avec les solutions Apple Pay et Samsung Pay.

Il faut installer ensuite une des applications mobiles gratuites telles que : Apple pay, Paylib, Samsung Pay, Google Pay. Mais attention, certaines ne sont pas compatibles avec toutes les banques, Après l'installation de cette application compatible, il faut paramétrer vos données avec l'application. Une fois ces manipulations effectuées, votre portable fonctionne comme une carte bancaire. L'utilisation de cette fonction ne génère pas de frais pour le client.

Comment payer avec mon téléphone ?

Avant chaque paiement, vous devez activer la fonction NFC dans les paramètres de votre téléphone. Pour éviter les fraudes, il est préférable de la désactiver si vous n'avez pas besoin d'effectuer d'achat avec votre portable. Ce type de paiement sans contact ou "M-paiement" est possible pour les paiements allant jusqu'à 50 €, mais aussi, contrairement à la carte bancaire, pour des paiements supérieurs à 50 €.

Association Locale UFC QUE CHOISIR de l'Artois

RNA : W621000161, Siret : 32774497500019

16 rue Aristide Briand – 62000- ARRAS ☎ : 03 21 23 22 97 du lundi au vendredi
 Site internet <https://artois.ufcquechoisir.fr/> courriel : contact@artois.ufcquechoisir.fr
[Twitter](#) : @UFC_Artois

Dans les faits, il faut renseigner les données de la carte (ou la scanner directement lorsque l'option est proposée) puis, le moment voulu, rapprocher votre smartphone à quelques centimètres du terminal de paiement de votre commerçant pendant plusieurs secondes. Le périphérique vous informe du bon déroulement de l'opération

Est-ce sécurisé ?

Actuellement, le principal frein à l'usage du paiement par téléphone réside dans l'interrogation quant à la protection des données personnelles. Pour autant, la procédure est en réalité très sécurisée (saisie de codes personnels, authentification biométrique par empreinte digitale, reconnaissance faciale...).

En cas de perte ou de vol du téléphone, il faut néanmoins être réactif et prévenir rapidement votre opérateur téléphonique ainsi que votre banque en ligne, pour que celle-ci procède à la désactivation de l'application par précaution.

Avec les montres aussi

Depuis le lancement de l'[Apple Watch](#) en 2015, les paiements par montres connectées initiés par BNP Paribas précurseur avec une appli propre, le groupe BPCE, Axa Banque etc, jusqu'à La Banque Postale aujourd'hui s'étendent à de nouvelles solutions.

La Bred qui propose déjà Apple Pay et Samsung Pay a aussi noué un accord avec Sony pour permettre les paiements sur sa montre-bracelet connectée Wena. Les Caisses d'Epargne le font avec Garmin.

Grâce aux progrès de la reconnaissance vocale, le Crédit Mutuel Arkea, qui propose déjà Paylib, Apple Pay et Samsung Pay a également introduit via l'assistant Google «OK Google» et Google Pay un chabot de réservation de séance et de paiement et pour l'instant restreint à un cinéma de Brest, sur les montres Fitbit et Garmin.

Sources: DGCCRF, Service Public

Rédacteur : Tony MORALES

Association Locale UFC QUE CHOISIR de l'Artois

RNA : W621000161, Siret : 32774497500019

16 rue Aristide Briand – 62000- ARRAS ☎ : 03 21 23 22 97 du lundi au vendredi
Site internet <https://artois.ufcquechoisir.fr/> courriel : contact@artois.ufcquechoisir.fr

[Twitter](#) : @UFC_Artois